

Nouvelles et chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **2 (1857)**

Heft 2

PDF erstellt am: **26.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dans tous les états-majors il s'élève les plaintes les plus vives sur les mauvais services que rendent les journaux, en publiant des nouvelles militaires qui font connaître à l'ennemi un grand nombre de choses qui devraient être gardées secrètes. Si les circonstances devenaient sérieuses, il faut espérer qu'il serait pris des mesures pour que la presse ne nuise pas aux opérations militaires.

Il a été envoyé à toutes les divisions, par l'autorité militaire supérieure, une petite brochure contenant l'extrait des nouveaux règlements d'exercice sur la *formation du carré*. Cet extrait comprend depuis l'art. 70 à l'art. 82.

Les trois tribunaux de brigade de la 1^{re} division ont été composés comme suit :

PREMIÈRE BRIGADE.

Juges : Commandant *Paschoud*, d'Echallens (Vaud).
Aide-major *Robadey*, de Romont (Fribourg).
Suppléants : Lieutenant *Diodati*, de Genève.
Aide-major *Carrard*, de Bottens (Vaud).

DEUXIÈME BRIGADE.

Juges : Commandant *Grandjean*, d'Yverdon (Vaud).
Capitaine *Schaub*, de Genève.
Suppléants : Major *Scheiterberg*, de Genève.
Capitaine *Stockalper* (Valais).

TROISIÈME BRIGADE.

Juges : Commandant *Amaker*, de St-Maurice (Valais).
Major *Piaget*, de Neuchâtel.
Suppléants : Capitaine d'état-major *Morand*, de Martigny (Valais).
(Vacat.)

Dans sa séance du 30 décembre 1856, le Conseil d'Etat a fait les nominations suivantes :

M. *Masson*, Ferdinand, à Grandson, sous-lieutenant de dragons n° 1. — M. *Jotterand*, Louis, à Bière, second sous-lieutenant de la batterie attelée n° 3. — M. *Genet*, Isaac, à Bex, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 2^{me} arrondissement. — M. *Chablaix*, Eugène, à Ormont-dessous, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 2^{me} arrondissement. — M. *Buffat*, Henri, à Bex, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 2^{me} arrondissement. — M. *Bujard*, Marc, à Lutry, premier sous-lieutenant de chasseurs de droite d'élite du 3^{me} arrondissement. — M. *Perey*, François, à Cossonay, lieutenant de mousquetaires n° 2

d'élite du 7^{me} arrondissement. — M. *Devenoge*, François, à Dizy, premier sous-lieutenant de chasseurs de droite de réserve du 7^{me} arrondissement. — M. *Nicole*, Jules, à Collombier, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve du 7^{me} arrondissement. — M. *Ogay*, Henri, à Aubonne, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 4^{me} arrondissement.

Du 5 janvier : M. *Gloor*, Charles-Isaac, à Mézières, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 1^{er} arrondissement. — M. *Gaudard*, Henri, à Bioley-Orjulaz, lieutenant de chasseurs de droite n° 2 de réserve du 5^{me} arrondissement. — M. *Comtesse*, George, à Romainmôtier, second sous-lieutenant de la batterie attelée n° 4. — M. *Brélaz*, George, à Lutry, second sous-lieutenant de la batterie attelée n° 5. M. *Borgeaud*, François, à Pully, premier sous-lieutenant d'artillerie de parc n° 2. — M. *Davall*, Alfred, à Vevey, premier sous-lieutenant d'artillerie de parc n° 1. M. *Gachet*, Samuel, à Bioley-Orjulaz, premier sous-lieut. d'artillerie de position. — M. *Desplands*, François, à Cossonay, capitaine de mousquetaires n° 4 d'élite du 7^{me} arrondissement. — M. *Pachoud*, Charles, à Vevey, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 1^{er} arrondissement.

Du 6 courant : M. *Ruffy*, Louis, Frédéric à Lutry, premier sous-lieut. de mousquetaires n° 4 de réserve du 3^{me} arrondissement. — M. *Duflon*, François-Louis, à Riez, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 3^{me} arrondissement. — M. *Henninger*, Henri, à Lausanne, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite du 3^{me} arrondissement. — M. *Bachmann*, Henri, à Lausanne, sous-lieutenant de dragons n° 2. — M. *Cuerel*, Marc-Henri, à Villars-Ste-Croix, lieutenant de mousquetaires n° 4 de réserve du 7^{me} arrondissement. — M. *Guillemin*, Alexandre, à Villars-Lussery, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 d'élite du 7^{me} arrondissement.

Du 7 courant : M. *Redard*, Charles, à Echandens, second sous-lieutenant d'artillerie de position. — M. *Curchod*, Edouard, à Lausanne, second sous-lieutenant de train de parc n° 2. — M. *Mettraux*, Jean-Pierre, à Orbe, capitaine de mousquetaires n° 3 d'élite du 5^{me} arrondissement. — M. *Jaccard*, Charles, à Ste-Croix, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite. — M. *Perrin*, Victor, à Lausanne, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 8^{me} arrondissement. — M. *Favre*, Louis, à Lucens, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite du 8^{me} arrondissement.

Du 9 janvier : M. *Lugrin*, François-Jean-Baptiste, au Lieu, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite du 5^{me} arrondissement. — M. le ministre *Duplan*, à Lausanne, aumônier près le bataillon n° 50 fédéral.

Du 10 courant : M. *Roche*, Henri-Louis, à Montreux, médecin-capitaine, attaché au bataillon n° 50 fédéral. — M. *Gay*, François-Louis, à Aigle, second sous-lieutenant de sapeurs du génie n° 1. — M. *Buxcel*, Constant, à Romainmôtier, second sous-lieutenant de sapeurs du génie n° 2. — M. *Blondel*, Victor, à Crissier, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 5 de réserve du 3^{me} arrondissement. — M. *Besson*, Elizée, à Vuarrens, capitaine de mousquetaires n° 4. d'élite du 5^{me} arrondissement. — M. *Mermoud*, Samuel, à Poliez-le-Grand, lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite du 5^{me} arrondissement. — M. *Valloton*, Alfred, à Vallorbes, second sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 d'élite du 5^{me} arrondissement.